gramme. C'est celui d'un vrai républicain, d'un ami sincère et convaincu de la démocratie et du progrès social. Je demande donc pour lui, pour les services innombrables qu'il a rendus à l'idée républicaine depuis plus de 40 ans, la priorité sur des services relativement beaucoup plus récents. »

PROTESTATION
des Congressistes d'Hazebrouck

M. Legillon, conseiller d'arrondissement, au nom des représentants de l'arrondissement d'Hazebrouck a protesté contre la non-proposition de l'un des leurs à la candidature sénatoriale. On sait que Dimanche, M. Dehaene, maire de St-Sylvestre-Cappel avait été dans l'arrondissement d'Hazebrouck, désigné par les siens comme candidat probable à l'élection sénatoriale. Depuis il s'était désisté en faveur de M. Vandenbusche, maire de Steenbecque.

M. LEGILLON. — Les délégués républicains de l'arrondissement d'Hazebrouck estiment que cet arrondissement doit être représenté au Sénat. Jusqu'à présent, avec une abnégation peut-être excessive, l'arrondissement d'Hazebrouck s'est toujours effacé devant les autres, et dans ce département, il est le seul qui n'ait pas son sénateur.

L'heure est venue pour lui d'occuper la place qui lui est due, tant en raison de l'équité et des principes républicains qu'en vertu des engagements pris par vous à son égard à plusieurs reprises.

Lors de la dernière élection sénatoriale, l'honorable M. Dehaene, maire de St-Sylvestre-Cappel a cédé son tour, et promesse nous a été faite que le premier siège sénatorial vacant nous serait attribué.

En vain objecterait-on pour repousser sa juste réclamation, la faiblesse numérique du parti républicain dans l'arrondissement d'Hazebrouck ; les récents succès brillamment remportés par nos amis de Merville, Oudezeele et d'autres communes, les avantages que notre parti a recueillis par le maintien de l'opposition dans différentes communes prouvent la vitalité de notre parti, en une région où la lutte est autrement âpre et difficile que dans les autres arrondissements. (Bravos.)

Ce serait d'ailleurs en raison même de sa faiblesse relative que l'arrondissement d'Hazebrouck devrait pouvoir compter sur l'appui de tous les autres. (Très bien).

Comme il a toujours été ardent au combat pour la République, il a le droit à l'honneur et à la justice. Il est évident que si notre arrondissement possédait au Sénat son représentant républicain pris parmi nous, ce représentant pourrait grouper autour de lui des forces jusqu'ici hésitantes et donnerait à notre parti une puissance, tandis que la réaction perdrait de son influence au profit de nos institutions. Au nom de mes amis de l'arrondissement d'Hazebrouck, je pose la candidature, pour l'élection sénatoriale du 21 juin, de M. Victor Vandenbussche, maire de Steenbecque, un ardent et fervent républicain. »

M. SERGERAT, conseiller d'arrondissement d'Hazebrouck appuie un peu plus tard cette proposition.

« Il y a une question d'équité et d'honnêteté qui se pose, dit-il, c'est qu'à tous les congrès qui ont précédé, on a promis qu'enfin notre arrondissement pourrait avoir un représentant. La question se pose de savoir si vous êtes tenus par vos engagements précédents. Je crois que vous êtes tous des hommes d'honneur et que vous n'avez qu'une parole que vous tiendrez aujourd'hui.

(Les applaudissements sont vifs aux bancs des délégués d'Hazebrouck).

La candidature Debierre

Le mouvement provoqué par la proposition du représentant des délégués d'Hazebrouck est vif. Il est à peine dissipé que M. Jollivet en montant à la tribune dans le but que l'on devine de proposer la candidature Debierre soulève une houle nouvelle dans l'assemblée où il y a un peu de tout sauf de l'unité.

M. JOLLIVET. — Il y a deux ans, lors de la première élection sénatoriale, un des candidats est resté en route.

Les républicains ont une dette envers ce citoyen. C'est aujourd'hui le moment de la payer, et j'estime que le seul candidat à présenter est le citoyen Debierre. (Vigoureux bravos.)

Il ne faut pas qu'on puisse dire que les républicains oublient le lendemain les services rendus la veille.

On a mené contre Debierre une longue campagne d'injures et de calomnies dans les journaux réactionnaires. Il fut battu, mais cependant c'est grâce à lui, à son nom porté sur la liste que le reste des candidats a pu triompher.

Voici venu le moment de faire honneur à la dette que nous avons, que nos élus ont contractée. Il est de notre absolu devoir de présenter la candidature Debierre. Je la présente et suis sûr qu'il n'y a pas un seul républicain digne de ce nom qui puisse marcher contre lui. »

Des applaudissements éclatent de nombreux côtés. Les observations jaillissent dans l'assemblée, et la discussion s'engage de fauteuil à fauteuil. M. Roussel s'agite. M. Claeys proteste en secouant son impériale avec véhémence.

M. Dron se désiste

M. DRON prend la parole pour donner, dit-il, quelques explications très simples et très brèves.

« Si je croyais devoir, comme mes nombreux amis de la région et plus particulièrement ceux qui sont autour de moi, m'arrêter à cette éventualité de ma candidature je serais venu aujourd'hui vous dire : « Eh bien, oui, je suis candidat au Sénat », et en agissant de la sorte, et en agissant ainsi, j'aurais satisfait ceux qui revendiquent pour l'arrondissement de Lille le siège à l'élection prochaine. »

Il envisage les arguments de sympathie présentés par ses amis, mais il ajoute :

« Je réponds à mes amis, après avoir fait mon examen de conscience, que je ne crois pas devoir accepter cette candidature, que ma place est à la Chambre, où vingt et quelques années de présence m'ont donné des relations et des sympathies qui peuvent être utiles, citoyens, aussi bien pour défendre les intérêts du Nord que pour servir les intérêts du parti républicain auquel j'appartiens. (Très bien.)

Cette raison me dispenserait de toutes les autres ; c'est elle qui fait que je suis obligé de décliner la candidature que vous m'offrez aujourd'hui.

J'ai bien encore une autre raison à vous donner ; il se trouve une candidature qui me paraît tout à fait indiquée en la circonstance. Je parle en toute liberté ; chacun de nous sait ce qu'il veut ; nous pouvons bien avoir quelques discussions portant sur de petites questions de personnes, mais ce sont les faits qui doivent dominer. »

Il se rallie à la candidature Sculfort.

Les nuances du Parti Républicain

M. DEHOVE vient à la tribune exprimer le désir que « la répartition des sièges soit faite non plus entre les différents arrondissements mais entre les différentes fractions qui composent le congrès républicain ».

UN DÉLÉGUÉ D'HAZEBROUCK. — Nous sommes aussi républicains que les autres.

M. DEHOVE. — Nous ne contestons à personne ici le droit de se réclamer du grand parti républicain, mais vous savez mieux que personne que ce parti comporte un grand nombre de nuances, depuis l'extrême gauche jusqu'à la droite.

M. DRON. — C'est même ce qui fait son malheur.

M. DEHOVE. — Vous l'avez dit, ce qui fait le malheur du parti républicain, c'est qu'il fait passer souvent les questions de personnes avant les questions de principe. Je voudrais qu'on fît abstraction de tout cela.

Je demande donc qu'au lieu de concentrer toutes les voix sur un seul nom, pour donner satisfaction à chacun, pour n'écarter personne, le congrès se prononce pour des candidatures multiples. Ainsi toutes les fractions seront représentées et toutes courront les chances du premier tour de scrutin, et peut-être du second ».

Cette proposition suscite un trouble général. Des voix diverses crient : Non, non. Alors il n'y a pas besoin de Congrès.

M. PASQUAL. — Je suis un adversaire irréductible et l'arrondissement d'Avesnes est absolument adversaire de toute candidature multiple, et je vais vous dire pourquoi..

M. DEFONTAINE proteste. Vous n'avez pas à parler au nom de l'arrondissement d'Avesnes tout entier.

M. PASQUAL. — Lorsque le parti républicain marche à la bataille, il ne s'agit pas pour lui de satisfaire des ambitions personnelles avec les candidatures multiples, qui lui sont toujours fatales. En face de nous, ne l'oubliez pas, nous aurons la candidature collectiviste et même certainement une candidature réactionnaire. Alors que nos adversaires politiques conservent toujours, eux, une discipline complète, nous irions à la bataille avec des forces émiettées. Cette faute, vous ne la commettrez pas, vous ne voudrez pas la commettre. Quel que soit l'homme que vous désigniez comme candidat dans ce congrès, vous conserverez comme principe la candidature unique qui seule peut assurer le 21 juin le triomphe de la République et de la démocratie.

M. LE PRESIDENT. — Je ne voudrais pas que les membres du Congrès puissent tout à l'heure se retirer sans avoir pris une décision. Lorsque M. Georges Potié, à qui je vais maintenant donner la parole, aura exposé ses idées je vous proposerai d'entendre immédiatement les trois candidats dont les noms ont été prononcés.

Un tumulte considérable emplit la salle. Les uns protestent contre la parole à donner aux candidats, les autres contre la venue de M. Potié à la tribune. C'est le congrès du bruit.

M. Georges Potié prêche l'Union

Au milieu de ce bacchanal surgit M. Georges Potié qui vient parler d'apaisement.

M. Georges POTIE. — Je ne suis pas venu vous faire un discours, mais simplement vous apporter mes efforts en faveur de l'union de tous les républicains. (Très bien).

J'estime, dans la situation actuelle, que l'arrondissement d'Avesnes demandant son candidat, celui d'Hazebrouck demandant le sien, et celui de Lille réclamant également son candidat en raison de sa nombreuse population, c'est à ce dernier qu'il faut accorder la candidature, et que tous vos suffrages doivent se porter sur le citoyen Debierre, qui est resté en arrière aux dernières élections... (Applaudissements. Protestations)... parce que des républicains n'ont pas fait leur devoir jusqu'au bout.

Il importe malgré cela, de s'unir et de s'entendre pour faire triompher les républicains de gauche, et dans ces conditions, je suis comme M. Dehove, partisan de la candidature multiple. Ainsi, au premier tour, les républicains voteront comme il leur plaira, et ils se retrouveront au second tour unis et compacts pour faire triompher le candidat le plus favorisé.

Eloge de M. Debierre

C'est M. VASSEUR qui vient défendre la candidature Debierre, en dénit des manifestations hostiles des Roussel, Claeys, et autres.

« Je ne méconnais pas, dit-il, les droits de l'arrondissement d'Hazebrouck; je m'y rallierais même volontiers s'il n'y avait pas eu auparavant l'élection générale, qui avait choisi dans tous les cantons, dans toutes les circonscriptions, les candidats au Sénat.

Mais avant, nous avons à remplir un devoir plus haut que celui de désigner la circonscription à laquelle vous allez prendre votre candidat; ce devoir, c'est de reprendre le candidat que vous avez laissé en arrière. (Bravos, clameurs). Il est de votre honneur de donner un mandat à Debierre, dont vous ne voulez pas me laisser prononcer le nom parce qu'un mot d'ordre vous a été donné !

Debierre a toujours été sur la brèche, portant partout la parole républicaine, s'en allant aux quatre coins de la France. Vous ne pouvez méconnaître les services rendus par lui. Dites-moi qui, plus que lui, est digne de représenter le congrès comme candidat ? Vous n'en avez pas un parmi vous qui soit aussi digne que lui... (Violentes protestations). Ma parole a peut-être dépassé ma pensée. Il ne me vient certes pas à l'idée de méconnaître les services rendus par Dron, par Bersez, par Potié. Depuis très longtemps ils sont sur la brèche, mais ils ont en ce moment récolté le fruit de leurs efforts, ils ont le mandat qu'ils ont mérité.

Je dis que Debierre est le plus qualifié des candidats que vous puissiez avoir; vous lui avez donné une parole que vous ne pouvez pas reprendre, et je crois que la question préjudicielle à poser au congrès serait la candidature de Debierre, sans examiner les autres ».

Le boucan recommence. On crie « Sculfort est le candidat officiel. C'est le candidat du bureau ». « Nous en avons assez de nous laisser mener par les sénateurs et les prétendus chefs ! »

Républicains roubaisiens contre M. Sculfort

C'est M. LABBE, de Roubaix qui vient à la tribune. Durant son discours M. Roussel, touché au vif, ricane.

M. LABBE. — « Nous venons de Roubaix où nous avons subi une période électorale très dure. Nous avions devant nous des réactionnaires masqués qui se donnaient impudemment l'étiquette républicaine. Nous avons fait notre élection sur le terrain politique, et nous avions déclaré à l'avance que si les radicaux et les radicaux-socialistes ou les socialistes, leurs alliés, n'étaient pas élus, on aurait 24 délégués sénatoriaux réactionnaires.

Chatteleyn, dont vous n'avez pas perdu le souvenir, et qui dans une élection dernière a bénéficié des voix de toute la droite a tenté une dernière manœuvre électorale: il a écrit une lettre dans laquelle il a déclaré que tout son parti se ralliait à la candidature Sculfort, alors qu'il n'était pas encore question de cette dernière.

Je m'incline devant le mérite de M. Sculfort et je ne viens pas faire ici, le procès de son républicanisme; cependant, on a réservé tout à l'heure pour l'arrondissement d'Hazebrouck la question de la candidature éventuelle; il faut aussi faire une réserve pour le parti radical et radical-socialiste qui n'a pas son siège, parce que ce siège, on l'a laissé de côté et il a été pris par la réaction. Il faut que nous le reprenions ».

De vifs applaudissements accueillent l'orateur. La protestation reste sourde. M. Dehove essaie en vain de prendre la parole. Bersez la donne autoritairement à M. Sulfort.

Profession de Foi de M. Sculfort

M. SCULFORT donne lecture de la profession de foi suivante : « C'est de ma part, dit-il, en quelque sorte la proposition du contrat par écrit que je vous fais. »

« Messieurs les électeurs,

Vous ne me demanderez pas de justifier les convictions qui ont été celles de toute ma vie ; mais j'ai le devoir de vous dire clairement les applications que j'en ferai aux circonstances actuelles, si votre mandat vient à m'être confié.

Le gouvernement est animé de l'esprit de réformes et de progrès qui convient à la conduite d'une grande démocratie ; il saura prendre les responsabilités qui reviennent au pouvoir et sans lesquelles nous inclinerions peu à peu vers l'anarchie. Républicain dans le groupement des gauches, je compte le soutenir de ma confiance sans manquer à mes directions personnelles qui sont les suivantes :

LA RELIGION

Dans la conception que je me suis toujours faite du rôle de l'état moderne, la religion est une affaire de conscience qui ne regarde pas le gouvernement ; celui-ci doit se borner à garantir la liberté des cultes et à sauvegarder d'empiètements le domaine de la Société civile. Je resterai fidèle aux principes de la Séparation. Je forme le vœu que peu à peu, dans la pratique de la liberté, la paix religieuse qui règne en d'autres pays s'établisse aussi dans le nôtre.

L'IMPOT

Les préoccupations du moment sont surtout d'ordre social. Tous les partis, et le parti radical le premier ont proclamé la nécessité de mettre plus de justice dans l'impôt. C'est pour tenir des promesses répétées, et sans qu'aucun autre effort soit sérieusement tenté par ailleurs, qu'a été présenté le projet d'impôt dit « sur le revenu ».

J'accepterai une réforme faisant porter l'impôt sur le revenu vrai sans s'arrêter à des présomptions nécessairement incomplètes, impôt basé sur des taux, différents suivant la nature des revenus et gradués différemment, suivant les facultés des contribuables, impôt qui exempte à la base les moyens d'existence insuffisants pour l'acquittement de la dette civique. J'accepterai ces règles parce qu'elles se rapprochent le plus de la justice absolue qui est un besoin de notre temps ; je repousserai toute surenchère qui en fausserait la portée.

Une telle réforme a prévalu dans une grande partie de l'Europe ; elle a pu y être accomplie même par des gouvernements réputés conservateurs. Notre pays est il marqué au contraire pour la rendre irréalisable ou funeste parce que les uns susceptibles d'être grevés se montreraient trop modérés, ou parce que les autres, pour être dégrevés davantage, seraient dépourvus de sens et de mesure? Je ne puis pas le croire.

Mais je déclare que le total de l'impôt prélevé actuellement sur les revenus annuels ne pourrait être augmenté de beaucoup, et qu'il s'agit seulement l'un impôt de remplacement ; le pays dans son ensemble acquitte annuellement tout ce qu'il peut supporter sans fléchir et à défaut d'équité le bon sens suffit à démontrer que des tarifs de spoliation auraient vite fait disparaître la matière imposable en provoquant une crise générale.

LES RETRAITES OUVRIERES

C'est pourquoi il faut chercher ailleurs les ressources des retraites ouvrières et rurales que tout le monde réclame, mais dont les moyens financiers n'ont pas été établis.

Pour le moment, la question est, à mon avis, mal posée.

1° Parce que si l'on ne combine pas autrement le système de la répartition avec celui de la capitalisation, on n'arrivera pas à faire accepter par les intéressés, en guise de bienfait, des charges devant profiter trop exclusivement aux générations suivantes ;

2° Parce que l'Etat entend limiter sa participation à un forfait insuffisant, comme s'il n'était pas le premier intéressé au progrès social. Il doit intervenir pour un tiers, à l'égal des employeurs et des employés.

3° Parce que pour y pourvoir, il faut dès lors faire appel à des ressources extraordinaires et je n'en rencontre pas ailleurs que dans certains monopoles fructueux, d'une réalisation et d'une gestion faciles, et dans une réforme fiscale des successions collatérales suivant l'éloignement de la parenté.

Je demande qu'on ne se méprenne pas sur la portée de ces monopoles. Je n'éprouve aucune complaisance pour la théorie collectiviste qui vise une société impossible, dont la formule explicite n'a jamais été donnée en français, mais dont la tentative serait désastreuse. Encore ne faut-il pas avoir peur des mots pas plus qu'il ne faut se payer avec des mots. L'Etat français n'a pas préparé l'avènement du collectivisme en s'attribuant la vente exclusive du tabac, et les gouvernements voisins qui ont repris leurs chemins de fer n'ont pas entendu s'y acheminer, mais si nous n'acceptons pas de monopoles, disons quels autres moyens nous proposons, ou cessons de faire étalage des retraites ouvrières et paysannes.

LES MONOPOLES

En droit, l'établissement de chemins de fer dérive essentiellement de la puissance publique et lorsqu'il les reprend, un Etat n'excède pas les droits concédés par lui-même pour un temps et dans des conditions déterminées ; mais cela ne signifie pas nécessairement que l'exploitation par l'Etat soit toujours préférable. La vie commerciale d'un pays est trop dépendante de l'exploitation des voies ferrées pour que, à cette heure, celle-ci puisse constituer un monopole de grand rapport, et je ne suis pas assuré que les méthodes de l'Etat se prêtent avantageusement à une entreprise de nature commerciale aussi complexe.

J'accepte donc le rachat de la Compagnie de l'Ouest pour mettre l'Etat en mesure de faire ses preuves dans les conditions normales qu'il n'obtient pas aujourd'hui d'un réseau mal conformé, et privé de débouché sur Paris ; mais pour le moment, je n'entrevois pas les moyens financiers de rachat soit du réseau tout entier de nos voies ferrées, soit même du réseau d'une Compagnie prospère ; la constitution des retraites doit passer d'abord.

LE MAROC

Les affaires marocaines causent trop de préoccupations pour que je puisse m'en désintéresser. Je ne méconnais pas entièrement les raisons d'avenir qui incitent de grands pays à rechercher de l'expansion. J'ai regretté cependant que notre diplomatie, par ailleurs si prévoyante, n'ait pas su retenir son élan vers le Maroc, à l'heure même où les conditions de l'équilibre européen venaient de se modifier dans la diminution en valeur de l'alliance russe, insuffisamment compensée par l'heureuse entente avec une grande puissance maritime. Et l'on voit où nous a conduit la théorie de la pénétration pacifique du fanatisme musulman !

Les sympathies de l'Europe à la conférence d'Algésiras nous ont fait une place honorable, et à renoncer aujourd'hui au mandat qui nous a été confié d'assurer la police des ports, nous appellerions une autre puissance dans la Méditerranée. Notre armée — officiers et soldats — a fait preuve d'une vaillance et d'une endurance admirables, mais nous ne pouvons pas prendre la charge de faire cesser l'anarchie à l'intérieur du Maroc, et prolonger des sacrifices équivalents à ceux de la conquête dont nous ne sommes pas appelés à recueillir les avantages.

INDUSTRIE, COMMERCE

Les fonctions que j'ai remplies précédemment m'ont fait un devoir de m'occuper de notre agriculture et de notre industrie. Les questions qui les concernent sont d'intérêt général plus que de doctrine; elles se présentent au jour le jour, suivant les transformations économiques. Je n'incline pas au monopole de la rectification de l'alcool difficile à organiser et qui je le crains pourrait être réglé dans les assemblées législatives à l'encontre des intérêts du Nord. Votre représentant ne devra pas cesser la protestation contre la grande injustice qui favorise les bouilleurs de cru, et dont la suppression suffirait à rendre presqu'aisée la solution des retraites. Il devra aussi s'intéresser à la vulgarisation de l'emploi industriel de l'alcool pour rendre de l'essor à la culture betteravière et demander la protection de la culture des plantes oléagineuses pour donner par la variété des travaux plus de continuité à la main-d'œuvre agricole.

La revision des tarifs douaniers qui vient de commencer fournira à votre mandataire l'occasion de s'employer à la prospérité de nos industries sans laquelle seraient vains les efforts que le législateur doit faire pour améliorer la condition des travailleurs.

Messieurs les électeurs, en plaçant sommairement à côté des solutions que je suis disposé à adopter, les raisons qui m'influencent le plus, je n'ai pas eu pour but de ramener aux miennes, sur tous les points, vos opinions fermes, j'ai seulement voulu vous donner un gage de ma sincérité. C'est à la lumière d'un examen réfléchi des affaires que je servirai la République et que je soutiendrai les intérêts de notre pays si vous me faites l'honneur de m'en charger ».

« Il est possible, ajoute encore M. Sculfort, que vous trouviez une autre candidature plus utile que la mienne aux intérêts du parti républicain dans notre département ; si cela arrive, Messieurs, croyez bien que je n'aurai aucune prétention personnelle ; cependant, j'aurai la confiance que même en rédigeant une profession de foi, je n'aurai pas perdu mon temps, puisque j'aurai une fois de plus fait une manifestation républicaine ».

Hazebrouck aura un sénateur

Sur l'insistance de M. VANDENBUSCHE, au nom des délégués d'Hazebrouck, le congrès décide que le principe de la représentation d'Hazebrouck est réservé et adopté, et qu'aux prochaines élections, un candidat sera pris dans l'arrondissement d'Hazebrouck. M. Vandenbusche retire alors sa candidature.

Discours de M. Debierre

M. DEBIERRE. — « Il y a deux ans, j'ai été le candidat désigné de ce Congrès sur la liste commune des candidats républicains. Mes collègues, plus heureux que moi, et je ne les envie pas, je les en félicite, ont été élus; seul je ne l'ai pas été. Je n'en rechercherai pas les raisons, rassurez-vous !

Vous savez dans quelles conditions j'ai été candidat. Dans tous les cas, il y a ici à la présidence de ce Congrès un homme qui sait mieux que qui que ce soit dans quelles conditions j'ai fait partie de la liste commune. (Vifs applaudissements).

J'ai représenté sur cette liste commune une fraction de l'opinion républicaine de gauche. Aujourd'hui, mes amis politiques ont posé à nouveau devant le Congrès ma candidature. Je suis un soldat discipliné de mon parti; j'accepterai la mission s'il me la confie, et s'il trouve qu'il y a dans le parti républicain des hommes plus autorisés que moi pour défendre au Parlement les intérêts du département du Nord et du pays, mon parti pourra le faire : je ne lui en voudrai en aucune espèce de façon. (Très bien, très bien, applaudissements sur un grand nombre de bancs).

Maintenant, messieurs, je ne vous ferai pas de discours, et je ne ferai pas non plus de programme; vous me connaissez trop, on me connaît trop dans le département du Nord, je pourrais dire dans la France tout entière, pour que j'aie besoin d'affirmer ici mes convictions républicaines et mon dévouement à la démocratie. (Bravo).

Mon programme... ce n'est pas le mien, c'est celui de mon parti; c'est le programme qui a été affirmé par le grand parti radical et radical-socialiste dans tous ses congrès, c'est celui que les délégués au Comité exécutif du département du Nord eux-mêmes, qui sont ici vos amis et vos représentants, députés et sénateurs, ont accepté eux-mêmes. (Bravo).

Par conséquent, le programme que je défendrai est celui qu'avec moi se sont engagés à défendre dans les différents congrès du parti nos amis le sénateur Maxime Lecomte, le sénateur Potié, M. Bersez, M. Dron, M. Dehove, M. Guislain.

Comme vous le voyez, je n'ai pas de programme personnel; j'ai le programme de mon parti.

Vous m'accorderez cette confiance que si jamais un jour je représente au Parlement le département du Nord, je répondrai fidèlement par mes actes des principes que j'ai défendus toute ma vie en toutes espèces de circonstances.

En moi, vous ne trouverez point de défaillance républicaine, ni au point de vue politique, ni au point de vue économique, ni au point de vue social.

Je sais ce que les conditions modernes de la société actuelle exigent d'évolution ; je sais dans quel sens se portent les généreuses aspirations de la démocratie, et à ce point de vue, vous pouvez me croire, je serai le plus ardent défenseur des grands intérêts du département du Nord et le défenseur inébranlable aussi de la démocratie tout entière. (Bravos, applaudissements.)

Je ne vous parlerai ni des lois de laïcité, ni des lois scolaires, qui ont besoin à mon avis d'être largement complétées ; je ne vous parlerai pas non plus de la séparation des églises et de l'Etat : c'est un fait ; la séparation est passée dans la législation. Je le désire qu'une chose, c'est qu'elle passe de même dans les mœurs et que la séparation qui s'est faite au point de vue des institutions dans les lois, devienne la loi générale du foyer républicain. (Très bien.)

Au point de vue des retraites ouvrières, vous connaissez ma pensée ; au point de vue de l'impôt progressif sur le revenu, vous la connaissez également, et j'ajoute seulement qu'à mon sens les retraites ouvrières sont impossibles à accomplir parce qu'il faut trouver 2 ou 300 millions tous les ans, et augmenter par conséquent le budget social de la République d'autant; on ne trouvera les ressources nécessaires, j'en ai la ferme conviction, qu'en frappant à nouveau et d'un impôt progressif, les successions.

S'il le faut, pour compléter la réforme sociale demandée et exigée aujourd'hui, par la souveraineté populaire, nous irons jusqu'à la création de nouveaux monopoles d'Etat, mais dans tout ce que je viens de vous dire, ne retenez qu'une chose, c'est que je suis le serviteur fidèle de mon parti, soldat d'avant-garde qui jamais, pas plus au Parlement qu'ailleurs n'abdiquera sa conscience républicaine. En toutes circonstances, le parti républicain tout entier peut compter sur moi pour la défense des intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du département, et surtout des humbles et des petits, c'est-à-dire de la démocratie républicaine tout entière. »

Toute une partie de la salle manifeste favorablement à M. Debierre. Quelques cris se font entendre.

Il est décidé qu'on votera pour fixer une seule candidature.

Question à M. Sculfort

M. SELLIEZ (à la tribune). — M. Sculfort nous a parlé tout à l'heure se son républicanisme ; or, je ne doute pas un seul instant de sa parole, mais, aux yeux des républicains de Roubaix, ce républicanisme est un peu suspect depuis que M. Chatteleyn a patronné sa candidature... Je demande à M. Sculfort de bien vouloir nous dire ce qu'il pense de la lettre de M. Chatteleyn.

M. EDOUARD ROUSSEL. — Pas de personnalités...

M. Sculfort répond

M. SCULFORT. — Vous ne doutez pas que je sois pour rien absolument dans les déclarations faites par l'honorable M. Chatteleyn non pas sans doute dans l'intention de m'être utile, mais plutôt dans l'intention d'attirer à lui quelques voix de radicaux.

Une chose certaine, c'est que lorsque M. Chatteleyn a été élu, moi j'ai été battu, — après l'honorable porte-drapeau de notre parti dans cette élection, qui a été battu à un titre peut-être encore plus éminent que le mien. C'est moi qui avais présidé le Congrès qui avait organisé cette élection. Je ne suis absolument pour rien dans la lettre de M. Chatteleyn ; je n'ai, depuis, aucune nouvelle accointance avec M. Chatteleyn, dont la défection politique a été fâcheuse pour notre parti, mais ce que je puis vous dire et vous répéter, c'est qu'après la déclaration que je viens de vous lire, et qui ne manque pas de clarté, il n'y a pas de malentendu possible ; il n'y aura pas de suffrages égarés sur mon nom et tous ceux qui voteront pour moi sauront bien ce qu'ils feront. »

LE VOTE

On va procéder au vote. Des bulletins sont distribués dans la salle. Il y en a d'imprimés au nom de M. Sculfort. Des cris s'élèvent : « Alors c'est bien la candidature officielle ! Nous n'en voulons pas ! Le bureau se compromet ! »

M. DEFONTAINE proteste contre l'impression des bulletins.

M. LE PRESIDENT. — Le bureau est étranger à cette impression. Qu'on déchire ces bulletins.

M. VARISCOTE, maire de Merville.— Au nom des délégués de l'arrondissement d'Hazebrouck, nous demandons au congrès de décider si oui ou non l'arrondissement d'Hazebrouck a le droit d'avoir un sénateur.

Je demande purement et simplement que le Congrès se prononce par assis et levés sur la motion que nous avons déposée tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT. — La motion a été adoptée. M. Bersez profite de ce que tous les membres sont levés afin de s'en aller voter pour attester que les congressistes satisfont à la demande de M. Variscotte. Celui-ci proteste :

« Le scrutin n'ayant pas eu lieu régulièrement, nous ne prendrons pas part au vote, et je demande l'inscription de ma protestation au procès-verbal. »

Il est près de quatre heures. Les congressistes vont déposer leurs bulletins dans les urnes installées sur la scène. Peu de temps après on annonce les résultats.

M. SCULFORT A OBTENU 134 VOIX ; M. DEBIERRE, 84 voix ; Il y a eu 3 bulletins blancs.

M. LE PRESIDENT annonce les résultats. Il ajoute : « Je tiens, Messieurs, à vous déclarer que j'ai trop de confiance dans la loyauté de tous les républicains qui nous entourent ici, pour douter un seul instant que tous ne se rallient à la discipline la plus étroite qui assurera la victoire de notre candidat, M. Sculfort. »

Le Congrès se termine au milieu d'un complet brouhaha.

La Grève Rouge de Vigneux

COMMENT S'EST PRODUIT LE DRAME. — UNE NOUVELLE VICTIME DES GENDARMES. — LES DEPUTES DE SEINE-ET-OISE INTERPELLERONT M. CLEMENCEAU.

Un conflit douloureux mettait aux prises dans plusieurs bourgades de Seine-et-Oise, des ouvriers terrassiers et des entrepreneurs de dragage. La grève motivée par un désaccord sur les salaires durait depuis plusieurs semaines et malgré sa longueur, les grévistes qui souffraient pourtant de la misère, ne s'étaient pas encore départis de leur calme. Ils attendaient patiemment la transaction qui leur permettrait de reprendre le travail dans des conditions meilleures. La maigre pitance distribuée par les soupes communistes ; les modestes secours envoyés par les organisations syndicales avaient permis aux grévistes de résister pendant près d'un mois. Et ils touchaient au succès lorsque se produisit le douloureux drame que nous avons brièvement relaté hier et dont on lira plus loin les détails circonstanciés.

Sur qui pèsent les terribles responsabilités de cette bagarre sanglante, où coula le sang ouvrier ? Notre excellent confrère « La Petite République » qui envoya immédiatement un de ses collaborateurs sur les lieux et dont nous publions ci-dessous le récit, est catégorique. Les gendarmes ont manqué de la prudence la plus élémentaire ; ils ont provoqué les grévistes en poursuivant l'un d'eux jusque dans la salle de réunion. Et quand ils ont entendu rugir le lion populaire, quand ils se sont trouvés en présence des conséquences de leur inexplicable provocation, ils ont manqué de sang-froid.

Ils ont tiré, non pas en l'air, mais dans le tas, sans même pouvoir invoquer l'excuse de leur vie menacée.

Ce crime est monstrueux. Il appelle une enquête sévère et des sanctions rigoureuses.

Nous comptons bien que le gouvernement fera toute la lumière et qu'il frappera les coupables d'un châtiment exemplaire et mérité.

LE DRAME

Corbeil, 3 juin. — Nous avons relaté hier sommairement les tragiques incidents qui marquèrent la grève des terrassiers de Vigneux. Nous devons y revenir aujourd'hui pour noter plus exactement comment le conflit entre les gendarmes et les grévistes s'est produit.

Comme d'habitude, après déjeuner, les grévistes se rendirent en grand nombre à la permanence installée par le comité dans le café tenu, avenue du Lac, par M. Rauque.

Cet établissement, situé au cœur même de Vigneux, est distant de près d'un kilomètre des dragues les plus voisines.

Une douzaine de gendarmes, parmi lesquels se trouvaient les deux hommes ayant eu affaire aux grévistes le matin, vinrent à passer.

L'un d'eux, reconnaissant parmi les coltineurs qui se dirigeaient vers la permanence un de ceux qui l'avaient frappé, le désigna à ses camarades.

Le maréchal des logis qui commandait le détachement donna l'ordre d'arrêter le gréviste.

Trois gendarmes se mirent à la poursuite de celui-ci qui se réfugia à la permanence.

Les gendarmes, que suivaient à quelque distance le restant du peloton, crièrent du seuil du café Rauque qu'on leur livrât l'individu qui venait de se réfugier dans la salle.

Que se passa-t-il exactement alors ?

Les gendarmes prétendent qu'on leur répondit par une grêle de tessons de bouteilles, de briques et de carafes ; même un coup de feu aurait été tiré sur eux.

Il y avait à ce moment au moins trois cents personnes entassées dans le débit, parmi elles se trouvaient plusieurs femmes, des enfants, même, venus avec leurs parents.

LA FUSILLADE

Il est bien certain que la moitié de ces pauvres gens ne s'était même pas rendu compte de ce qui se passait à la porte du café quand, tout à coup, une fusillade éclata.

Entendant siffler les balles qui venaient trouer les murs de la vaste salle, les malheureux qui s'y trouvaient enfermés, fous d'épouvante, s'écrasèrent, se bousculèrent, cherchant à fuir.

Quelques-uns, ouvrant les fenêtres de la pièce donnant sur le jardin, voulurent sauter au dehors, mais deux gendarmes s'étaient glissés le long du mur et, par les fenêtres ouvertes, déchargeaient maintenant leurs revolvers sur la foule.

Un de ceux qui le premier avait voulu sauter hors de la salle, le jeune Louis Emile, âgé de dix-sept ans, avait été à bout portant abattu d'une balle qui lui avait traversé le crâne.

Cette effroyable scène se prolongea pendant quelques minutes. Plus de quatre-vingts coups de feu furent ainsi tirés à bout portant.

Cependant les grévistes exaspérés se défendaient à coups de carafes et de bâtons, et les gendarmes, pourchassés par eux, eurent toutes les peines du monde à dégager trois ou quatre de leurs camarades assez sérieusement atteints.

Lorsque la bataille prit fin, le café Rauque offrait un spectacle lugubre, les murs, les piliers de la salle étaient criblés de balles et cinq ou six malheureux se tordaient sur le sol rougi par le sang qui coulait de leurs blessures.

LES VICTIMES

Une des victimes, Lefol Marie, était affaissée sur une table ; lorsqu'on la releva, on constata que le malheureux était mort ; il avait été frappé par deux balles, la première lui avait fracassé la mâchoire, la deuxième lui avait traversé le cœur.

L'infortuné, qui est âgé de quarante ans, était veuf et père de trois jeunes enfants.

Les cinq autres victimes, assez gravement atteintes, sont les deux frères Klein, M. Coureau, M. Emidi, et M. Pesoli ; quant au jeune homme blessé dans le jardin, le jeune Emile Louis, c'est dans un état à peu près désespéré que le pauvre enfant a été reconduit chez ses parents, négociants à Villeneuve-Saint-Georges.

Dès qu'il connut la nouvelle, M. Emery, sous-préfet de Corbeil, qui se trouvait à Montgeron avec le capitaine de gendarmerie Delilin, se rendit à Vigneux. Il y fut rejoint dans la soirée par le parquet de Corbeil et par le préfet de Seine-et-Oise.

L'effroyable scène dont le café Rauque a été le théâtre a produit dans tout le pays une morne stupeur.

UNE NOUVELLE MORT

A la première victime, Pierre Lefol, qui tomba frappé de deux balles, il faut malheureusement en ajouter une autre.

Le jeune Emile-Louis, dont le nom de famille est Géobélina, qui avait eu la tête traversée de part en part par un balle de revolver, est mort chez ses parents à Villeneuve-Saint-Georges, sans avoir repris connaissance.

L'ETAT DES BLESSES

Six blessés sont à l'hôpital ; le directeur de cet hôpital qui nous avons demandé de leurs nouvelles, nous a déclaré ce matin que le docteur Arrou, qui venait de les visiter tous, avait trouvé que leur état général était satisfaisant. Voici les noms et l'âge exacts de ces six blessés :

Klein Alfred, 35 ans ; Nivois Joseph, 39 ans ; Pourzoli Angeli, 41 ans ; Klein Henri, 32 ans ; Emidi Alain, 47 ans, Couraud François, 37 ans.

Le plus gravement blessé, Pourzoli, a été opéré par le docteur Frédet, il avait reçu une balle dans le ventre ; Pourzoli a parfaitement subi l'opération et son état n'inspirait ce matin aucune inquiétude.

Ajoutons que M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise a fait prendre des nouvelles de la santé de blessés, qui ont presque tous reçu des balles aux cuisses, aux bras et aux mains.

LA NOTE OFFICIELLE

Le ministère dément que les gendarmes se soient servis les premiers de leurs armes. Voici, en effet, la version officielle communiquée par le ministère de l'Intérieur :

« Contrairement aux récits de certains journaux, il semble établi que les gendarmes n'ont pas tiré sur les maisons. On n'a relevé, en effet, aucune trace de balles sur les murs.

» Les douze gendarmes, entourés par les grévistes, ont tous été plus ou moins blessés.

» Il est certain que, conformément aux instructions ministérielles, sur les troubles en cas de grève, les gendarmes ont tiré d'abord en l'air ».

LES DEPU